

Ici et ailleurs

Nomination

M. J. Velge et Mme K. Vander Steene sont prolongés en tant que juge de la jeunesse à Bruxelles pour de cinq ans.

Un inspecteur attendu...

Cela fait longtemps qu'on en parlait; c'est maintenant chose faite, un poste d'inspecteur des SAJ/SPJ a été créé et c'est Pierre Hannecart, ancien directeur de l'aide à la jeunesse à Liège qui a été nommé dans cette nouvelle fonction. Il sera placé sous l'autorité de la directrice générale de l'Aide à la jeunesse et aura trois missions principales : s'assurer de la bonne application des réglementations relatives aux SAJ et aux SPJ, instruire les plaintes concernant l'exécution des missions de ces services et veiller au bon fonctionnement de ceux-ci en ce compris l'harmonisation des pratiques.

...au tournant !

Cette harmonisation implique notamment la création de sections de permanence sociale dans les SAJ, qui seront chargées de l'accueil et d'une première analyse des situations en vue de mettre l'accent sur l'orientation vers les services de première ligne, par exemple les CPAS, pour contribuer à désengorger le travail des agents des SAJ. L'inspecteur aura fort à faire face à certains conseillers et directeurs qui agissent dans leur arrondissement comme s'ils étaient à la tête d'une petite baronnie.

La stratégie européenne en faveur de droits de l'enfant

En préparation depuis plusieurs mois (si pas années), annoncée

à plus d'une reprise, la nouvelle stratégie des droits de l'enfant de l'UE a de nouveau été reportée *sine die*. Si au moins c'était pour en faire un texte solide, débouchant sur un programme ambitieux avec des objectifs clairs, des échéances, des moyens d'action, ça vaudrait la peine d'attendre. Il y a cependant lieu de craindre que pour la solidité et l'ambition, on repassera et que les priorités budgétaires de l'Union sont ailleurs.

Elections...

Comme tous les deux ans, des élections ont eu lieu aux Nations-unies le 21 décembre dernier pour remplacer la moitié (9) des experts qui siègent au Comité des droits de l'enfant. Cinq membres se représentaient pour un nouveau mandat; parmi ceux-là, trois furent réélus : Mme Aidoo, Ghana, Mme Herczog, Hongrie et M. Kotrane, Tunisie. Par contre, M. Filali, Algérie et M. Puras, Lituanie ne furent donc pas réélus.

Six nouveaux membres ont été élus : M. Madi, Égypte (un diplomate), Mme Al-Shehail, Arabie Saoudite (également un diplomate), Mme Sandberg, Norvège (professeur de droit à l'Université d'Oslo), M. Gasraud, Monaco (conseiller juridique aux Affaires étrangères), Mme Wijemanne, Sri Lanka (consultante au ministère de la Justice) et Mr Cardona Llorens, Espagne (professeur de droit à l'Université de Valence).

...au Comité des droits de l'enfant

Même si les ONG n'ont pas de moyen d'influencer directement le vote, elles ont joué un rôle important dans certains pays,

interpellant leur gouvernement pour soutenir des candidats ayant démontré une réelle expertise dans les droits de l'Homme et de l'enfant, une indépendance, une impartialité et la capacité de consacrer suffisamment de temps à cette fonction. En outre, la répartition géographique, l'équilibre des sexes, la multidisciplinarité, l'expérience de travail avec la société civile et la connaissance des langues de travail du Comité ont été également pris en compte. La répartition géographique du Comité, après ces élections (les nouveaux membres rentreront en fonction en mars, après la prochaine session du Comité) se présente comme suit : 5 membres d'Afrique, 4 d'Europe de l'Ouest et autres, 5 d'Asie, 2 d'Amérique latine (région sous-représentée) et Caraïbes et 2 d'Europe de l'Est.

Les droits de l'enfant et...

Le 2 décembre 2010 avait lieu une rencontre interparlementaire consacrée à la mise en oeuvre des Observations 2010 du Comité pour les droits de l'enfant des Nations Unies qui contiennent 88 recommandations adressées aux autorités belges. Cette rencontre avait pour but de présenter aux parlementaires ces Observations qui concernent notamment la formation et l'éducation aux droits de l'enfant, la violence à l'égard des enfants, le placement des enfants, la santé mentale, la pauvreté, l'enseignement, les mineurs étrangers, la justice juvénile...

...leur mise en œuvre

Plus de 50 parlementaires de tous niveaux de pouvoir et tous partis

démocratiques ont manifesté un intérêt pour la rencontre et les présents se sont montrés demandeurs d'une collaboration accrue avec les organisations des droits de l'enfant. Des propositions concrètes ont été lancées pour la participation à des auditions, des tables rondes, etc.

Reste à maintenir l'attention des parlementaires sur les divers défis (et défis !) en matière de droits de l'enfant aujourd'hui en Belgique.

Droits de l'Homme et prisons

Comme tous les deux ans, la Ligue des droits de l'Homme organise le Prix Régine Orfinger-Karlin qui récompense une personne ou une association œuvrant à la protection et à l'aide des groupes vulnérables (mineurs, étrangers, allocataires sociaux, malades mentaux...) qui s'est distinguée en mettant en évidence la nécessité de la résistance aux atteintes aux droits humains. Cette année, il a été attribué à l'association «Les catacombes» représentée par Philippe Landenne, membre de ce réseau et professeur à l'UCL. Il s'agit d'une communauté de base, membre du réseau P.A.V.E.S, des chrétiens réformateurs promouvant les libertés et les droits humains. Ses membres se mobilisent autour des difficultés suscitées par un séjour carcéral et organisent une maison communautaire qui accueille des personnes isolées en quête d'hébergement lors de leur congé pénitentiaire ou après leur libération. Pour plus d'infos sur le prix et le lauréat : www.liguedh.be/

Nouvelle prison...

Les affaires courantes ne semblent pas avoir fait obstacle à l'approbation par le conseil des ministres du projet de construction d'une nouvelle prison dans la Région bruxelloise (une des six qui figurait dans le fameux «*masterplan*» des prisons du ministre de la Justice). Elle devrait se situer à Haren et doit remplacer d'ici 2016 les prisons très vétustes de Forest, de Saint-Gilles et Berkendael (femmes). D'une capacité de 1.190 places, la prison de Haren sera composée de deux institutions pour hommes avec chaque fois deux unités de 250 places, d'une pour femmes, de 160 places et d'une institution de rééducation pour l'accueil de 30 jeunes dont le juge de la jeunesse s'est dessaisi du dossier.

...pour les jeunes

De manière peu explicite, le Communiqué du ministre de la Justice précise que «*La construction d'une nouvelle institution de rééducation entraînera la réaffectation à terme des sites de Tongres et Saint-Hubert*» sans préciser pour autant en quoi il y aura nouvelle affectation. Tout porte à croire qu'on assistera à une nouvelle augmentation de la capacité d'enfermer les mineurs en Belgique, ces 30 places se surajoutant aux places existantes.

Communication...

La ministre Evelyne Huytebroeck, qui a notamment l'aide à la jeunesse dans ses attributions, lance une lettre d'information «*Echos 'J*» (diffusée à rythme variable, en fonction de l'actualité) qui s'adresse aux professionnels de l'aide à la jeunesse ou partenaires de ce secteur, qualifié de «*vaste, pluriel et parfois complexe*» ! Elle aura pour but d'informer sur les décisions, les objectifs de la ministre et l'actualité.

...information...

Le premier numéro de cette lettre (http://evelyne.huytebroeck.be/IMG/pdf_Axes_de_travail-def-2.pdf) reprend la synthèse

Les bésicles de JiJi

Revoici Jules Verne

Je me suis senti replonger dans l'un de ses romans les plus fascinants quand j'ai lu ce titre magique de la rubrique scientifique du *Soir* (27 octobre) : «*Trois satellites au centre de la Terre*». Hélas, l'article n'annonçait que le lancement de trois bidules qui, depuis l'espace, vont étudier le champ magnétique de la planète, engendré par son noyau central. Bof, «*Cinq semaines en ballon*», quoi.

La politique communale, un bordel ?

On croirait que le gouvernement flamand doit se préoccuper d'éducation sexuelle pour les édiles libidineux mais novices : arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2010 «*fixant les modalités des rapports politiques et leurs notes explicatives*» en ce qui concerne les communes, provinces et C.P.A.S. (*Moniteur*, 27 octobre). Et encore, il y manquait les annexes ! (*Moniteur*, 10 novembre, *erratum*).

Versez l'eau froide, «*beleidsrapporten*» signifie seulement «*rapports de politique*», au sens de «*gestion*».

Faut être en règle

Le *Moniteur* du 5 novembre (2^{ème} éd.) publie un arrêté royal du 30 septembre 2010 qui rend obligatoire une convention collective conclue à la commission paritaire de la marine marchande et relative à divers congés dus à des obligations civiques ou des circonstances familiales. On devine sans peine que la C.C.T. a été rédigée en néerlandais, mais il a bien fallu la traduire et sombrer dans l'abîme : son article 5 parle d'un «*règlement réglementaire*» («*een reglementaire regeling*») sur le paiement des jours d'absence par la sécurité sociale.

Le terme «*règlement*» («*reglement*» en néerlandais) désigne, au sens strict, un acte administratif de portée générale accompli par une autorité qui appartient au pouvoir exécutif (voir à l'article 159 de la Constitution); ce n'est que par extension qu'il s'applique à des textes adoptés par des personnes privées («*règlement de travail*», «*règlement d'ordre intérieur*»). Mais le néerlandais possède aussi un terme «*regeling*» à peu près impossible à traduire : il a le sens de «*fait de régler, ou organiser quelque chose*»; parfois, mais pas toujours, on peut le rendre par une abstraction comme «*régime*».

Ce qui mène à un principe de bon sens (mais l'heure s'y prête-t-elle encore ?) : lorsqu'un texte va devoir être traduit (et surtout si les deux versions ont la même valeur juridique), **ne pas le rédiger dans une langue sans s'assurer qu'une traduction est réalisable**; au besoin, rédiger autrement. Dans notre cas de l'article 5 de la C.C.T., «*que le paiement des jours soit établi par voie réglementaire*» aurait fait l'affaire.

Gentils monstres

Au *Moniteur* du 22 novembre, un arrêté royal du 27 octobre 2010, proposé par la ministre de la Santé publique, octroie «*à APOPO*» une subvention qui «*représente la participation de la Belgique au projet de recherche et de développement du projet [oui, oui] 'Développement du training des rats géants pour détecter des mines explosives et la tuberculose dans les échantillons de crachats'*».

Si vous n'avez jamais vu comment transformer en publicité de film d'épouvante une action généreuse et des animaux bien sympathiques, relisez. APOPO est l'acronyme néerlandais d'une association qui promeut des procédés nouveaux de lutte contre les mines antipersonnel en Afrique. Quant aux «*rats géants*», certes costauds mais grands comme un demi-chat, on peut leur donner l'*entraînement* (et non les habiller en *training*) pour qu'ils décèlent des mines, que les spécialistes vont ensuite désamorcer. On peut aussi utiliser d'*autres rats* (et non les mêmes individus) qui sont capables de flairer «*l'odeur de la tuberculose*» que dégagent des crachats (lesquels ne contiennent pas de mines), afin d'éviter la contamination. C'est bien triste de devoir consulter *Wikipedia* pour comprendre son *Moniteur*.

des principaux objectifs et axes de travail de la ministre pour les mois et années à venir. En une quinzaine de pages, la ministre y fait état de ses constats et orientations notamment pour ce qui concerne la prévention dans le secteur de l'aide à la jeunesse et en articulation avec les autres secteurs, le droit fondamental

et l'accès à l'aide spécialisée et la prise en charge des mineurs délinquants.

...propagande...

Si l'on peut saluer ce souci d'information et de transparence, il ne faudrait pas tomber dans la propagande ou la langue de bois.

Ce premier numéro ressemble à une déclaration gouvernementale; à côté de quelques projets plus concrets, il s'agit en grande partie de considérations générales maintes fois entendues et de grandes orientations qui restent assez vagues.

...ou langue de bois ?

Si la frontière entre communication et propagande est parfois ténue, il conviendrait à tout le moins qu'elle ne verse pas (trop ?) dans la langue de bois comme elle le fait s'agissant de l'accueil des MENA à propos desquels elle écrit : *«Des solutions doivent être trouvées avec tous les partenaires afin d'aboutir à un cadre légal clair de prise en charge de ce public»*. Ça fait bien dix ans qu'on entend ce discours sans savoir ce que l'aide à la jeunesse entend réaliser de concret !

Effrayant et...

La crise de l'accueil sert d'excuse pour déposer des propositions de loi qui auront pour effet de durcir la procédure d'asile, le regroupement familial, les naturalisations, Tout ce qui est en lien avec l'immigration devient la priorité de ce gouvernement en affaires courantes. Les parlementaires sont déchaînés, déposant proposition sur proposition, plus réactionnaires les uns que les autres. Si ça n'étonne pas s'agissant de la NV-A, VLD, MR, CD&V, ... notons que le PS n'est pas en reste. Il a déposé quatre propositions de loi *«pour une politique plus ferme tout en restant humaine en matière d'asile, de lutte contre les mariages blancs et d'acquisition de la nationalité»*.

...stupide !

L'une d'elles vise à faire verser le montant de l'astreinte payée par l'État en cas de défaut d'accueil non pas au demandeur d'asile mais à un fonds public à créer, dont l'objectif serait de prendre des initiatives en matière d'immigration ou de lutte contre la pauvreté. En d'autres termes, il propose que l'argent ne quitte pas les caisses de l'Etat, sûr que ça incitera les autorités à respecter les décisions judiciaires qui s'imposent à elles. Bizarre que quand il s'agit d'immigration, tous les principes valables par ailleurs sont oubliés.

Enfants laissés pour compte

Le Centre de recherches Innocenti de l'UNICEF à Florence vient de publier un nouveau rapport consacré aux pays riches qui laissent tomber leurs enfants les plus pauvres. On y lit notamment que des centaines d'études menées dans différents pays de l'OCDE ont montré que le coût représenté par un enfant *«largué»* par rapport aux autres, augmente très vite. *«Le coût le plus cher est assumé en premier lieu par l'enfant lui-même mais la société dans son ensemble paie aussi la facture sous la forme d'une plus grande pression sur les services de santé, la formation continue, les programmes de protection sociale et de bien-être, etc.»*. C'est ce qui permet à certaines études d'affirmer qu'un euro investi adéquatement dans la prévention permet à terme d'en économiser sept. Voir : www.unicef.be.

Tout va bien...

En Belgique, une institutrice de 4^{ème} primaire à Oudenburg fait appel à la police à la suite d'un vol de GSM et d'une carte de banque, police qui obtempère et interroge un à un les enfants âgés de 9 ans (ce qui permet à la Kinderrechtencoalitie de rappeler que toute personne interrogée par la police a droit à un avocat dès le premier interrogatoire). Une autre école, à Tubize, fait appel à la police pour contrôler si une enfant de 4 ans a des poux (d'après www.sudpresse.be).

...dans le meilleur des mondes

Mais rassurons-nous, les plaintes enregistrées par le Comité P à l'encontre de la police sont en augmentation ; pour faire bonne mesure, la ministre de l'Intérieur, Annemie Turtelboom, a décidé d'autoriser certaines unités de la police à utiliser le Taser et demande aux écoles, clubs sportifs et associations de jeunesse à intervenir si des jeunes menacent de se radicaliser en appelant immédiatement la police (*De Standaard* et *Het Nieuwsblad* du 29/12/2010).

Faire sortir...

Dans le même temps, à New York, on en revient progressivement du tout au sécuritaire. Il faut dire qu'on a atteint des sommets, impensable (jusqu'ici) en Belgique. Ce sont des vigiles peu qualifiés, souvent à peine plus âgés que les lycéens, qui deviennent la plus haute autorité disciplinaire dans les établissements, en lieu et place des enseignants et des directions. Des enfants de 4 et 5 ans sont menottés pour avoir refusé de faire la sieste ou pour *«mauvaise conduite»*. Des comportements traditionnellement sanctionnés par une punition ou un passage chez le principal, sont maintenant passibles de poursuites pénales.

...la police...

Pire (mais est-ce pire ?), le personnel scolaire n'échappe pas au vent sécuritaire. Ils sont aussi menacés d'arrestation s'ils contestent des sanctions trop sévères ou arbitraires. Une lycéenne qui tentait d'entrer dans son école avant l'heure d'ouverture pour un entretien avec un de ses professeurs a été arrêtée et son proviseur menotté et placé en garde à vue pour avoir tenté de s'interposer !

... de l'école

Est-ce à dire que l'on se dirige vers la fin du tout sécuritaire ? Hélas non. Même s'il y a de bonnes raisons d'espérer, le combat devrait durer encore de longues années, tant il est vrai que *«lorsqu'on laisse la police entrer à l'école, il est très difficile de l'en faire sortir»*.

(Voir le site de *«l'école démocratique»* : www.skolo.org/spip.php?article1267).

Les jeunes flamands...

Rassurant ? Les IPPJ flamands sont confrontés aux mêmes maux que leurs homologues francophones : les éducateurs se plaignent, eux aussi, de la présence de jeunes présentant des problèmes psychiatriques. Les *«jeunes à problèmes multiples»*, qu'il faut *«traiter à partir de plusieurs angles différents»* n'auraient, selon eux, pas leur place en IPPJ. Ils

présentent des problèmes d'éducation, mais aussi des troubles psychiatriques. Ils ont en outre des difficultés scolaires et ont eu maille à partir avec la justice. Et de renvoyer la patate chaude vers les institutions psychiatriques, air bien connu en Communauté française.

...aussi perturbés...

«Un groupe moyen va comprendre entre huit et neuf jeunes : cinq ou six qui ont commis des faits relevant de la criminalité, un ou deux Roms ou mineurs non accompagnés, et un de ces jeunes à problèmes multiples avec un QI de 60. S'occuper de ce dernier est pratiquement un travail à temps plein pour un éducateur et l'autre éducateur va dès lors devoir prendre en charge tout seul tous les autres jeunes» relèvent les responsables de ces institutions qui se considèrent comme *«la gare terminus des jeunes dont plus personne ne veut»* (bonjour la stigmatisation !).

...que les jeunes francophones

Heureusement, certains, tels le pédopsychiatre Peter Adriaenssens, rappellent : *«tant que l'on scindera la discussion en estimant qu'un jeune présente soit un problème psychiatrique, soit un problème d'éducation, on n'avancera pas.»* Si la vocation des IPPJ n'est pas de faire de la psychiatrie, celle des centres psychiatriques est de soigner et de traiter des jeunes, non de les maintenir enfermés. De son côté, le ministre flamand de l'Aide sociale, Jo Vandeurzen (CD&V) propose d'aménager trente places dans des institutions pour accueillir des jeunes séjournant actuellement en centre fermé (prime incitative : 13.000 euros par place). Il propose en outre la collaboration entre différentes institutions et met en garde : *«Il ne faudrait pas non plus commencer à considérer que tout jeune qui commet un délit souffre par définition de problèmes psychiatriques. Mais le fait est que la société évolue de plus en plus vite et que cela rend les jeunes de plus en plus fragiles»*.



OBJECTIF

L'objectif de cette journée d'étude est de permettre aux travailleurs du secteur de réfléchir à leurs pratiques au regard des questions de responsabilité et de responsabilisation, pour tenter de mettre en commun des expériences et construire une réflexion qui donne du sens au travail socio-éducatif avec les jeunes et aux perspectives que la société leur propose.

CONTEXTE

Premièrement, lors de cette journée, nous tenons à saluer l'impressionnante carrière professionnelle de Jean-Pierre Bartholomé, non seulement fondateur des Services droit des jeunes, de Défense des enfants – International Belgique, de Jeunesse & Droit, du Journal du droit des jeunes, mais également à la base de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant et de la réactivation de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme. Nous en profitons aussi pour fêter le 30ème anniversaire du Journal du droit des jeunes (n° 300 !). Enfin nous vous présenterons en avant première la publication d'un livre sur l'histoire des Services droit des jeunes et par la même occasion, notre nouveau matériel de communication (nouveau logo, etc.).

**Responsabilité individuelle
Versus
Déresponsabilisation collective**

Vendredi 28 janvier 2011 à Namur

Jeune et responsable?

RENSEIGNEMENTS

PRATIQUES

Date : le vendredi 28 janvier 2011 de 9h00 à 17h00 (+ verre de l'amitié).

Lieu : FUNDP - Faculté de Philosophie et Lettres (Aula Maior)- rue J. Grafé I, B-5000 Namur

Prix : 50 euros (comprenant l'inscription, la documentation, les pauses café, le repas du midi)

Date limite d'inscription : le 21 janvier 2011

Payment sur le compte de Jeunesse & Droit n° 068-2008803-57.

L'inscription est définitive dès réception du talon réponse (un par personne) ET réception du paiement.

Vous pouvez vous inscrire :

- En ligne en téléchargeant le formulaire de participation sur le site www.sdj.be.
- Par email en renvoyant le formulaire de participation à jdj@skynet.be
- Par fax au 04/342.99.87 (Jeunesse et Droit).

Pour plus d'informations et pour consulter les adresses des Services droit des jeunes, surfez sur www.sdj.be ou contactez Catherine Ducat : cd@sdj.be ou 02/210.94.98.

